

Décision

Générale

colonial

Décision n° 791 17 aout 1951

n° 791 17

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/09/1951

Date de publication
17 août 1951

Date du numéro
1 septembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Est abrogée pour compter du 1er août 1951, la décision n° 813 du 1 août 1949 allouant une indemnité mensuelle de six mille francs (6.000 fr.) à chacun des deux contrôleurs de la Station du réseau général pour aide technique à la Station côtière.